

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

10^{ème} Commission
N° CP-2017-7-10-4

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et
infantile

Service consulté

**PARTICIPATION FINANCIERE DE 61 678 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES
DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE POUR L'ANNEE 2017**

Résumé : Dans le cadre des compétences déléguées par l'Etat, le Département du Haut-Rhin est chargé d'assurer l'organisation du dépistage et de la prévention de la tuberculose. Pour l'année 2017, il est proposé d'accorder une participation de 61 678 € pour assurer le fonctionnement des 4 Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT) de Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller par la mise à disposition de médecins pneumologues par le Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse et Sud Alsace et les Hôpitaux Civils de Colmar. Des avenants aux conventions de fonctionnement des CLAT sont nécessaires afin de prendre en compte de nouveaux temps d'intervention médicale.

Par délibérations n° CD-2017-2-4-2 et CD-2017-2-10-2 relatives à la politique de la Solidarité, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 80 000 € (inscrit au chapitre 65, nature 6568) pour participer financièrement au fonctionnement des Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT).

Les CLAT ont pour mission d'assurer des consultations pneumologiques médicales et paramédicales afin d'identifier les malades porteurs de tuberculose au moyen de radiologies pulmonaires et de tests tuberculiques et d'en assurer la prise en charge, le traitement et le suivi. Les CLAT participent également à la prévention et au dépistage des populations à risques et de professionnels. Ils organisent des séances de vaccination par le BCG.

Des conventions avec les centres hospitaliers définissent leurs modalités de fonctionnement. Deux avenants sont nécessaires afin d'actualiser les temps d'intervention des personnels médicaux assurant les consultations spécialisées de pneumologie en leur sein.

Le dispositif s'articule autour de 4 lieux d'intervention : Mulhouse, Altkirch, Colmar et Guebwiller.

En 2016, 37 cas de tuberculose ont été dénombrés dans le Département du Haut-Rhin (4 741 cas déclarés en France en 2015), 3 351 dépistages radiologiques, 573 vaccinations par le BCG ont été effectués.

Le personnel médical et paramédical est composé de cinq médecins vacataires, une infirmière coordinatrice et quatre infirmières qui ont assuré 7 605 consultations. Quatre secrétaires viennent en appui de l'équipe médicale.

Sur Mulhouse, trois médecins pneumologues assurent trois demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois.

Sur Altkirch, un médecin pneumologue effectue une demi-journée de consultation par mois. Sur Colmar et occasionnellement sur Guebwiller, deux médecins pneumologues réalisent deux demi-journées de consultation par semaine.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30 juin 2017.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver et d'autoriser le versement des participations au fonctionnement des quatre Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse du Département du Haut-Rhin (Mulhouse, Colmar, Altkirch et Guebwiller) selon le détail en annexe au présent rapport.
- de préciser que les dépenses, d'un montant total de 61 678 €, seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6568, Code programme 2937, Service 010.
- d'approuver les deux avenants 2017 avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et les Hôpitaux Civils de Colmar, joints en annexe au présent rapport.
- de m'autoriser à signer ces avenants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN